

• Alliance contre le tabac en Ile-de-France • Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie (AALT) • Association d'Aide aux Victimes du Tabagisme (AAVT) • Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie (AIRBN) • Association Nationale des Sages-femmes Tabacologues • Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI) • Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) • CaméraSanté • Capitale Stop/Tabac • Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française (CESPHARM) • Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR) • Comité National Contre le Tabagisme (CNCT) • Coordination Bretonne de Tabacologie (CBT) • Coordination de Lutte Anti-Tabac Azur Méditerranéenne (CLATAM)



• Espace de Concertation et de Liaison Addictions Tabagisme (ECLAT) • Fédération Française de Cardiologie (FFC) • Fédération Française des Oncologues Médicaux (FFOM) • France Réseau des Acteurs en Tabacologie Ligérien (FRACTAL) • Institut Rhône-Alpes-Auvergne de Tabacologie (IRAAT) • Les Droits des Non-Fumeurs (DNF) • Ligue nationale contre le cancer (LNCC) • Ligue Vie & Santé • Mieux Vivre sans Tabac • Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) • Observatoire Sanitaire et Social des Activités Festives (OSSAF) • Office Français de prévention du Tabagisme (OFT) • Paris Sans Tabac (PST) • Réseau Hôpital Sans Tabac (RHST-A) • Société Française de Santé Publique (SFSP) • Société Française de Tabacologie • Tabac & Liberté

Communiqué de presse

Paris, le 29 octobre 2010

Interdiction totale de la publicité sur les lieux de vente (PLV) du tabac : Le Plan Cancer lancé par Nicolas Sarkozy doit être appliqué

Le Ministère de la santé et des sports a apporté son soutien à une étude d'envergure réalisée par le CNCT visant à évaluer le respect de la réglementation concernant les publicités pour les produits du tabac chez les buralistes.

La Loi Evin permet en effet une exception très encadrée de l'interdiction de toute publicité en faveur des produits du tabac. Cette exception concerne la publicité informative à l'intérieur des débits de tabac, sous le seul format d'une affichette de 60 x 80, non visible de l'extérieur.

Sur 400 débits de tabac français analysés, 80% ne respectent pas la Loi, et 87 % des publicités observées sont illégales : publicités visibles de l'extérieur, de grande taille, en 3d, cartonnées, fluorescentes...

La diversification des produits vendus par les buralistes attire, en particulier, une clientèle jeune, que l'industrie du tabac expose à une PLV dirigée spécifiquement vers elle afin de recruter de nouveaux jeunes fumeurs en véhiculant une image positive du tabac.

Alors que, à la différence de nombreux autres pays européens, la consommation des produits du tabac repart à la hausse en France, « *il devient urgent de mettre en œuvre l'Action 10.1 du Plan Cancer lancé par Nicolas Sarkozy le 02/11/2009, action qui prévoit spécifiquement de « mettre fin par voie législative à la publicité sur les lieux de vente » et ce d'autant plus que la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT), que la France a signée et ratifiée, recommande la fin de l'exception que constitue la PLV* » déclarait le Professeur Yves Martinet, Président de l'Alliance contre le tabac.

Contacts :

Clémence CAGNAT-LARDEAU (Directrice) : 06 50 54 69 06
Professeur Yves MARTINET (Président) : 06 83 51 31 69

L'Alliance contre le tabac, fédération d'associations regroupant aujourd'hui une trentaine de membres et de personnalités intervenant dans la lutte contre le tabagisme, contribue, aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS de lutte Anti-Tabac, signée et ratifiée par la France en 2004. Elle soutient des actions d'information et prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte un engagement des pouvoirs publics à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque...

Alliance contre le tabac

14 RUE CORVISART - 75013 PARIS - T. +33 (0) 1 43 37 91 51 - F. +33 (0) 1 43 36 91 49